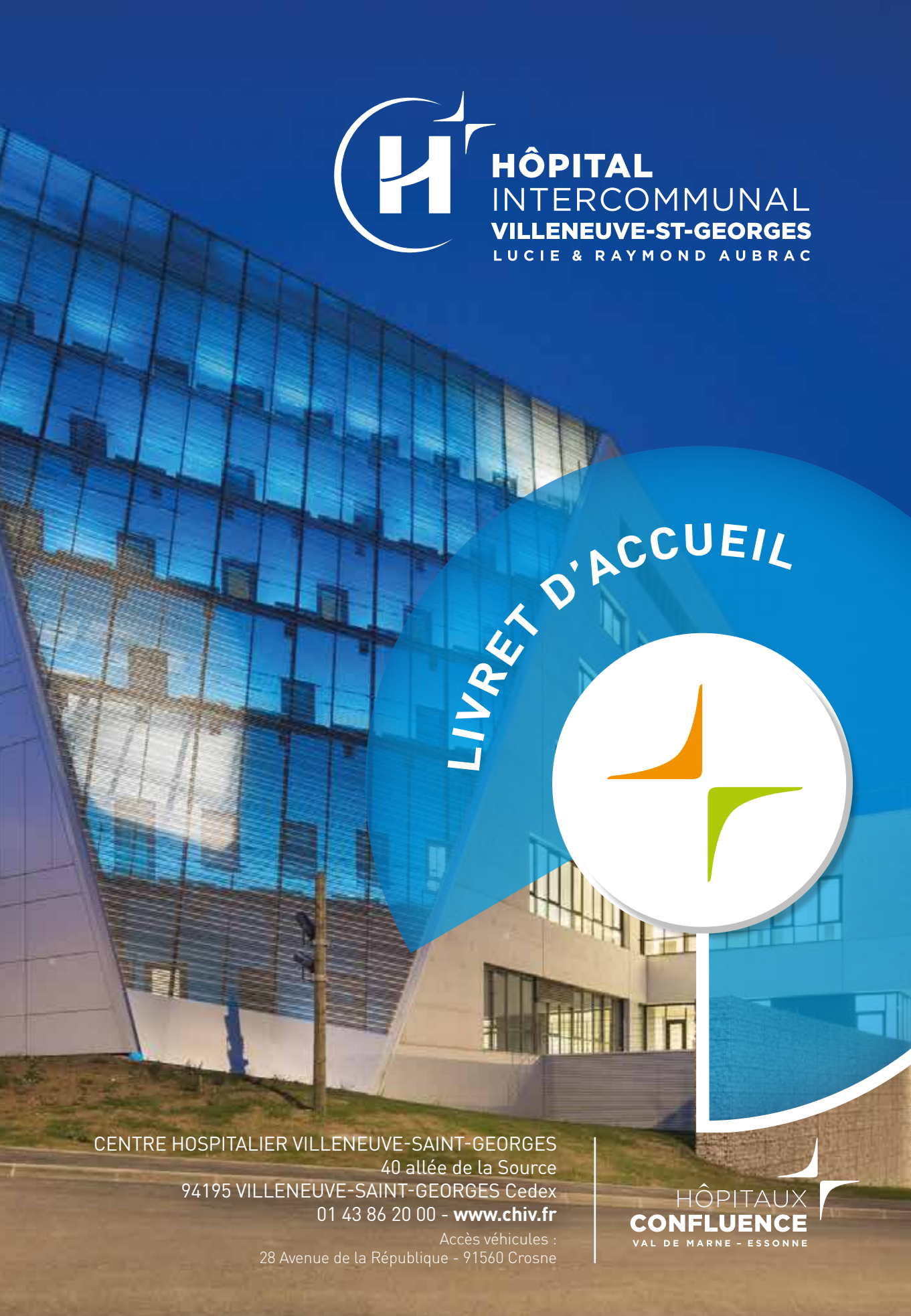

HÔPITAL
INTERCOMMUNAL
VILLENEUVE-ST-GEORGES
LUCIE & RAYMOND AUBRAC

LIVRET D'ACCUEIL

CENTRE HOSPITALIER VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
40 allée de la Source
94195 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES Cedex
01 43 86 20 00 - **www.chiv.fr**
Accès véhicules :
28 Avenue de la République - 91560 Crosne

HÔPITAUX
CONFLUENCE
VAL DE MARNE - ESSONNE

HÔPITAL
INTERCOMMUNAL
VILLENEUVE-ST-GEORGES
LUCIE & RAYMOND AUBRAC

SOMMAIRE

01 LES HÔPITAUX CONFLUENCE p.4

02 VOUS VENEZ À L'HÔPITAL p.6

03 VOTRE SÉJOUR p.10

04 VOTRE SORTIE p.13

05 VOS DROITS, VOS DEVOIRS p.15

06 NOTRE OFFRE DE SOINS p.25

07 NOTRE OFFRE ASSOCIÉE P.33

08 ACCÈS ET INFOS PRATIQUES P.34

Toute reproduction, représentation ou présentation, même partielle, est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur. La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée pour les éventuelles erreurs ou omissions contenues dans cet ouvrage. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce. Ne pas jeter sur la voie publique.

Direction de la publication : Mme Catherine Vauconsant
Régie publicitaire : Presse media santé - livret@orange.fr -04 37 43 21 14
Impression : Presse media santé - livret@orange.fr -04 37 43 21 14
Crédits photos : Hôpitaux Confluence - Lucas Barioulet / HAS-Patrick SORDOILLET / CHIV- Direction de la communication

LES HÔPITAUX CONFLUENCE

Les Hôpitaux Confluence regroupent les deux hôpitaux historiques du Val-de-Marne, l'Hôpital Intercommunal de Créteil et l'Hôpital Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges Lucie & Raymond Aubrac. Créé en 2016, ce Groupement Hospitalier de Territoire constitue une offre sanitaire publique de premier ordre sur le territoire du Val-de-Marne et de l'Essonne.

La synergie de ces 2 acteurs majeurs de la santé, de leurs compétences, de leurs équipes et de leurs projets permet une offre de soins toujours plus qualitative au service d'une même vocation de proximité, d'expertise et d'innovation.

Les Hôpitaux Confluence assurent des missions de recours et de proximité tout en proposant des prises en charge d'excellence et innovantes afin de :

- **proposer une offre de soins toujours plus adaptée pour la femme et l'enfant**
- **développer des parcours de soins en cancérologie toujours plus performants**
- **favoriser l'accès à des prises en charge de pointe dans de nombreuses spécialités**
- **porter une dynamique de recherche commune au bénéfice des patients.**

Les Hôpitaux Confluence ont pour vocation de placer le patient au cœur de l'organisation des soins pour une prise en charge toujours plus efficace, qualitative et innovante afin d'offrir une réponse adaptée aux besoins de son bassin de population, représentant plus de 1,2M d'habitants.

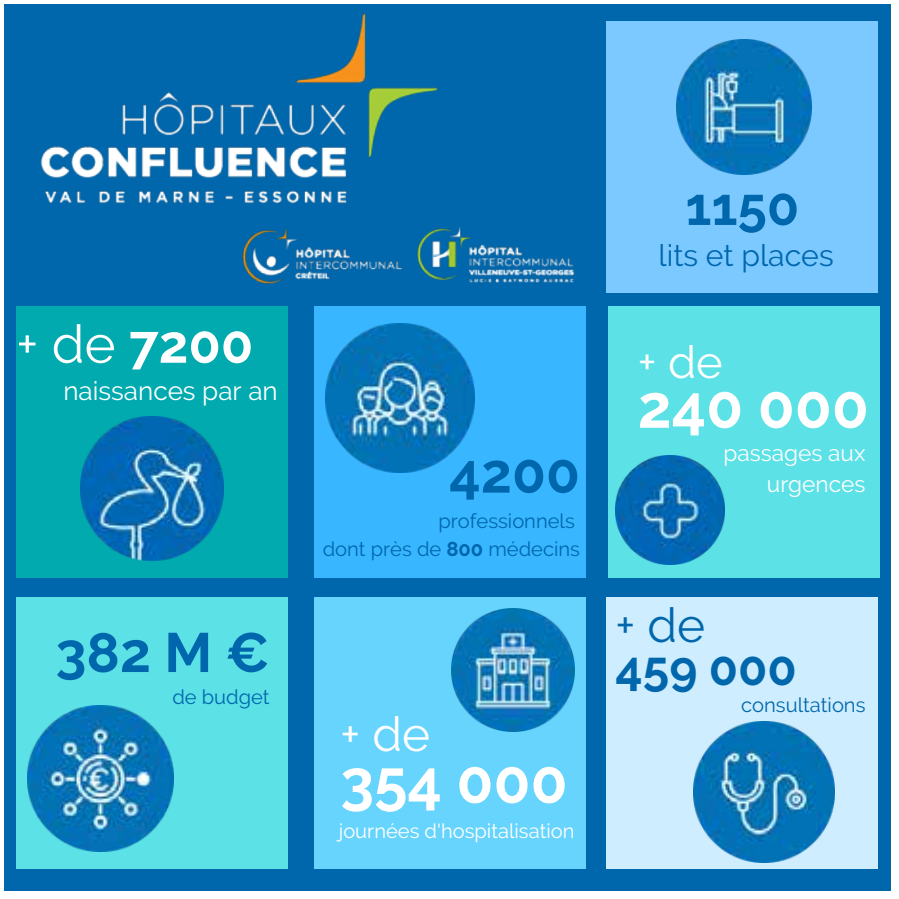

LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES LUCIE & RAYMOND AUBRAC

Adresse 40 allée de la source - 94195 Villeneuve-Saint-Georges cedex

Téléphone 01 43 86 20 00 **www.chiv.fr**

Accès véhicules 28 avenue de la république - 91560 Crosne

Situé à la confluence du Val-de-Marne et de l'Essonne, le Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges (CHIV) Lucie & Raymond Aubrac est un établissement de recours et de proximité alliant une expertise forte autour de prises en charge reconnues sur plusieurs secteurs.

Avec plus de 103 000 passages aux urgences (adultes & enfants) et la présence d'un SMUR, le CHIV réalise une activité d'urgences majeure sur son bassin de population. Il assure également les urgences en ophtalmologie, ORL et chirurgie maxillo-faciale. Hôpital de la femme & de l'enfant, il propose un centre périnatal (maternité de type II B) prenant en charge près de 3 500 accouchements par an ainsi que des secteurs d'urgences gynécologiques et obstétricales, de néonatalogie, de pédiatrie et de chirurgie pédiatrique.

L'établissement dispose également d'expertises fortes et reconnues sur l'ensemble de son territoire, notamment autour de la prise en charge des maladies infectieuses, de la gériatrie et de spécialités chirurgicales (ORL, maxillo-faciale, ophtalmologie, etc.).

L'accueil situé dans le Hall du Centre Hospitalier est destiné à faciliter l'information et l'orientation des usagers.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Vous devez vous munir des pièces justificatives suivantes :

➔ **Pièce d'identité du patient en cours de validité** (carte d'identité, titre de séjour, passeport, livret de famille).

ATTENTION : vous encourez un grand risque pour votre santé si vous faites usage d'une identité qui n'est pas la vôtre.

➔ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF ou de téléphone...)

➔ Si vous êtes assuré social, votre CARTE VITALE actualisée ou une attestation en cours de validité

➔ Si vous avez une mutuelle ou complémentaire santé, votre CARTE MUTUELLE en cours de validité ou de votre prise en charge

La fourniture de ces pièces justificatives pourra nous permettre d'obtenir une prise en charge par la Sécurité Sociale.

EN CAS D'HOSPITALISATION EN URGENCE

Vous devez présenter (vous ou un membre de votre famille) aux admissions dans le hall avec les pièces justificatives demandées pour constituer votre dossier administratif.

Ces documents nous permettront d'effectuer auprès des divers organismes votre demande de prise en charge financière.

EN DEHORS D'UNE SITUATION D'URGENCE

Vous pouvez constituer votre dossier administratif à l'avance dès que votre admission est programmée par le médecin au cours d'une consultation externe.

Pour cela, vous devrez :

- soit compléter le formulaire pré-admission en ligne sur le site internet du CHIV www.chiv.fr
- soit déposer aux guichets des admissions, les pièces justificatives

L'admission ne pourra se faire que lorsque le dossier sera complet.

CAS PARTICULIERS

❍ Si vous êtes accidenté du travail

Vous devez remettre au service de gestion des patients le plus rapidement possible le volet n° 2 de la liasse qui vous a été délivrée par votre employeur.

❍ Si vous êtes future maman

Présentez votre carte Vitale actualisée et comportant votre 100% maternité.

❍ Si vous êtes mutilé de guerre

Vous devez vous munir de votre CARNET DE SOINS GRATUITS au cas où votre hospitalisation serait en rapport avec l'affection pour laquelle vous êtes pensionné.

❍ Si vous êtes bénéficiaire de la PUMa (Protection Maladie Universelle)

Vous devez vous munir de votre Carte Vitale actualisée, de votre attestation et éventuellement de votre attestation de CSS complémentaire.

❍ **Si vous êtes bénéficiaire de l'aide médicale d'état :** vous devez vous munir de votre titre de notification.

❍ Si vous êtes sans couverture sociale ou mutuelle

L'assistante sociale du service dans lequel vous êtes hospitalisé vous aidera dans vos démarches :

› pour vous ouvrir des droits à la Sécurité Sociale ou à l'aide médicale ou à la PUMa,

› pour obtenir une prise en charge par la CSS complémentaire concernant le ticket modérateur (sous condition de ressources).

Toutefois une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) sous condition de domiciliation est ouverte dans l'établissement aux jours ouvrables.

❍ Si vous êtes de nationalité étrangère en résidence temporaire en France Pays ayant passé une convention avec la France

Vous devez présenter pour votre admission : votre passeport et la prise en charge de l'organisme de Sécurité Sociale dont vous relevez dans votre pays d'origine et dont vous devez vous munir avant votre départ pour la France.

Toutes les pièces justificatives devront être transmises au services de gestion des patients pour la régularisation de votre dossier. Elles vous seront restituées soit lors des formalités de sortie à ce service, soit pendant votre hospitalisation sur votre demande, à condition que le dossier administratif soit complet.

Si vous êtes dans l'impossibilité de fournir un justificatif pour être admis à l'hôpital vous devez payer la totalité des frais de séjour, conformément à la réglementation en vigueur en France.

Pays n'ayant pas passé de convention

Vous devez payer la totalité des frais de séjour, conformément à la réglementation en vigueur.

L'hôpital est géré en pôles d'activité. A la tête de chaque pôle, un médecin et un cadre de pôle sont chargés de coordonner le travail des équipes

› Les médecins

Le Chef de service est le médecin responsable de l'activité médicale du service, de son organisation et de son fonctionnement. A ses côtés travaillent les Praticiens Hospitaliers, Assistants, Attachés, Internes (médecins en formation) et Externes (étudiants hospitaliers).

› Les sages-femmes

Elles accompagnent les futurs parents dans le projet de naissance et assurent le suivi tout au long de la grossesse et autour de la naissance.

› Les Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'État (IDE), dont certain(e)s sont spécialisé(e)s (bloc opératoire, anesthésie, puéricultrice) Ils assurent une présence permanente auprès de vous pour dispenser les soins nécessaires à votre état de santé.

› Les aides-soignant(e)s et les auxiliaires de puériculture.

Ils assurent, en collaboration avec l'infirmier(e), les soins d'hygiène et de confort.

A la maternité et en pédiatrie, ils veillent au confort et au bien-être de votre enfant

› D'autres soignants peuvent également être associés à votre prise en charge.

Il peut s'agir de manipulateurs-radios, psychologues, enseignants d'activité physique adaptée, rééducateurs (ex : masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, diététiciens ...), éducateurs.

Pour les enfants, dans les services de pédiatrie et de chirurgie pédiatrique, des éducateurs sont présents. Ils leur proposent des activités dans une salle de jeux équipée pour tous les âges. Ils sont à l'écoute des enfants et de leur famille.

› Les agents des services hospitaliers

Ils effectuent les tâches hôtelières et sont chargés de l'hygiène des locaux.

› Le cadre de santé est responsable du fonctionnement du service, de l'organisation des soins et de leur qualité.

› D'autres professionnels contribuent également à vos soins et à la qualité de votre séjour :

Assistantes sociales, agents administratifs, assistants médico-administratifs, ambulanciers, brancardiers, plombiers, électriciens...

SERVICE SOCIAL

Le service social aide, conseille, oriente les patients qui le désirent dans leurs démarches administratives (accès au soins, démarches d'ordre économique, juridique...). Il mobilise avec l'accord du patient toutes les potentialités utiles pour une meilleure réinsertion familiale ou sociale après l'hospitalisation et notamment, sur indication médicale, l'orientation des patients vers des établissements adaptés à leur état de santé. Une assistante sociale est affiliée à chaque service.

CHAMBRE PARTICULIÈRE

L'hôpital propose des chambres particulières. Le service des admissions peut vous renseigner sur les tarifs en vigueur et les modalités de prise en charge par votre mutuelle. L'attribution des chambres particulières dépend des disponibilités et nécessités de service.

DÉPÔTS DE VALEURS ET OBJETS PRÉCIEUX

Dès votre arrivée, il vous est conseillé de ne détenir aucun objet précieux (bijoux, objet de valeur, argent). Le Centre Hospitalier ne pourrait être tenu pour responsable de leur disparition éventuelle.

Si besoin, vous pouvez les déposer dans le coffre de l'hôpital : renseignez- vous auprès l'équipe.

VISITES ET ACCOMPAGNANTS

Il est déconseillé d'amener de jeunes enfants. Les visites sont interdites pour les enfants de moins de 15 ans à l'exception du service de Maternité (frères et sœurs autorisés). Elles sont limitées à 2 personnes.

Dans certaines situations, un membre de votre famille peut être autorisé à rester à votre chevet par le médecin.

TRAITEMENT PERSONNEL

Si vous avez un traitement en cours, apportez le avec les ordonnances correspondantes.

Le traitement pharmaceutique qui vous est prescrit pendant votre séjour est fourni par la pharmacie de l'établissement.

A votre admission, votre traitement personnel devra être remis au personnel soignant, la réglementation interdit que le patient conserve des médicaments dans sa chambre pour éviter les interactions avec d'autres médicaments. Il vous sera restitué à votre sortie. Le traitement pharmaceutique qui vous est prescrit pendant votre séjour est fourni par la pharmacie de l'établissement.

LINGE ET OBJETS DE TOILETTE

Lors de votre hospitalisation, vous devez vous munir d'un nécessaire de toilette, de serviettes, gants de toilettes, robe de chambre, pyjamas ou chemises de nuit, chaussures adaptées (pour limiter le risque de chute). Un nécessaire spécifique est à prévoir pour les services de Maternité et de Pédiatrie. Ces recommandations tendent à rendre votre séjour plus agréable.

LES REPAS

Les responsables de votre alimentation sont chargés, avec l'aide des diététiciennes, de vous assurer une alimentation saine, équilibrée et variée.

TÉLÉPHONE, TÉLÉVISION

Ne concerne que les services d'hospitalisation adultes.

L'hôpital propose la souscription de votre abonnement télévision directement depuis votre chambre, via la télévision en sélectionnant l'icône **"achat forfait"** depuis la page d'accueil.

Vous pouvez également souscrire à l'abonnement choisi en ligne sur www.chiv.fr dans l'onglet **"patients et visiteurs", rubrique "votre séjour",** puis **" téléphone et télévision"** ou en scannant notre QR Code. Aussi, vous pourrez souscrire aux services en vous déplaçant à l'espace HOPPEN, **situé aux admissions, dans le hall principal de l'hôpital.**

Les services sont payables d'avance, dès la mise en service. Les possibilités de règlement :

- en espèces

- par carte bleue (sur place, à distance ou depuis votre terminal)

- par chèque à l'ordre de **"Télécom Services"** en mentionnant votre **NOM, Prénom et N° de chambre.**

Télécom Services est une marque du groupe HOPPEN.

Vous pouvez également joindre les équipes en composant le **"10"** depuis votre chambre ou au **01 83 66 00 23** depuis l'extérieur.

FORMALITÉS D'ÉTAT CIVIL

Toutes les déclarations à l'état civil sont transmises par le service des admissions à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges. Du lundi au vendredi, les agents pourront vous donner tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

AUTORISATION DE SORTIE PENDANT LE SÉJOUR

Lors de votre séjour, une permission de sortie peut vous être accordée dont la durée est fonction du service d'hospitalisation, avec une durée maximum de 48 heures. L'autorisation est délivrée par l'un des médecins en accord avec la Direction. Pour les mineurs, le consentement de l'autorité parentale ou de ses substituts est nécessaire.

CULTES

Les ministres des cultes des différentes religions peuvent vous rendre visite si vous en manifestez le souhait. Leurs coordonnées sont disponibles par voie d'affichage.

Une permanence est assurée le mercredi au bureau de l'aumônerie (8ème étage).

INTERPRÈTES

Les personnels peuvent contacter des bénévoles ou les services d'un interprète si nécessaire.

CAFÉTÉRIA

Située dans le hall de l'hôpital, cet espace propose à la vente : restauration (sur place ou à emporter), confiserie, presse.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 11h à 17h.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E) DES GILETS BLEUS

Des volontaires du service civique, les Gilets Bleus, sont à votre disposition pour vous orienter, vous accompagner et vous informer dans l'enceinte de l'hôpital. Ils sont présents dans le hall de l'hôpital.

Un Gilet Bleu peut aussi vous accompagner en voiturette électrique pour faciliter vos déplacements du parking aux différentes entrées de l'hôpital.

Téléphone navette : 01 43 86 21 06 (de 8h à 16h).

Votre sortie est prescrite par le médecin du service dans lequel vous êtes hospitalisé.

VOTRE SORTIE À DOMICILE

Avant de quitter le service, il vous sera remis il vous sera remis la lettre de liaison à la sortie (compte-rendu d'hospitalisation), ainsi que les ordonnances établies par le médecin pour assurer la continuité du traitement et des soins, s'il y a lieu, à votre domicile.

Il vous sera remis également une fiche individuelle du patient pour vous rendre au service des admissions récupérer vos bulletins de situation.

En dehors des heures d'ouverture des admissions, déposez cette fiche individuelle dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.

Si un transport médicalisé est prescrit (VSL et ambulance), le secrétariat du service organisera votre transport.

Pour les taxis, vous ou vos proches devez directement le contacter.

SORTIE PAR TRANSFERT

Votre état de santé peut nécessiter votre transfert dans un autre établissement de soins ou structure médico-sociale. Le Centre Hospitalier en assurera l'organisation y compris les modalités de transport.

SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL

Si vous décidez de sortir contre avis médical, vous prenez un risque pour votre santé. Il vous sera demandé de signer une décharge de responsabilité. Pour les mineurs, la décharge de responsabilité doit être signée par le titulaire de l'autorité parentale.

Pour les majeurs protégés, des dispositions spécifiques sont prévues.

QU'AUREZ-VOUS À RÉGLER ?

Le ticket modérateur (20 %) : les organismes de Sécurité Sociale participent à 80 % au règlement de vos frais d'hospitalisation.

Vous aurez donc à votre charge 20 %. Si vous êtes adhérent d'une mutuelle, vous devrez fournir votre CARTE MUTUELLE au moment de l'admission afin de permettre à l'hôpital d'obtenir une prise en charge éventuelle de vos frais.

Soit le ticket modérateur de 24€ est à votre charge, soit il est pris en charge par la mutuelle si un acte coûteux a été effectué (actes qui sont affectés soit d'un coefficient égal ou supérieur à 60, soit d' un tarif égal ou supérieur à 120€) sauf cas particulier (100 %, accident du travail, maternité).

Le forfait journalier correspond à une participation financière demandée aux patients hospitalisés au titre des prestations hôtelières. Il est fixé à 20€ (15€ pour la psychiatrie). Certaines mutuelles prennent en charge le forfait journalier. Dans le cas contraire, vous devez le régler à votre sortie. L'hôpital vous fournira une attestation de paiement. Vous avez la possibilité de régler par carte bancaire.

EXONÉRATION DE VOS FRAIS D'HOSPITALISATION

Exonération totale pour les cas suivants :

› accident du travail - maladies professionnelles

› accouchement pour un séjour inférieur ou égal à 12 jours

› enfants âgés de moins de 30 jours

Exonération partielle

Vous ne paierez que le forfait journalier :

› si votre hospitalisation est prise en charge à 100% par votre Caisse de Sécurité Sociale (exonération du ticket modérateur). Attention, cette disposition n'est valable que si l'affection pour laquelle vous êtes hospitalisé est en rapport avec la maladie qui justifie votre prise en charge à 100%.

› si vous êtes affilié à certains régimes spécifiques de Sécurité Sociale.

› si vous êtes hospitalisé pour une durée dépassant 30 jours. Le ticket modérateur pour les 30 premiers jours reste à votre charge et pourra éventuellement faire l'objet d'un remboursement par votre mutuelle.

› si vous êtes hospitalisé pour une intervention cotée K 60 ou plus, ou tarif supérieur à 120€ sous certaines conditions.

POUR EFFECTUER VOTRE RÈGLEMENT

Par courrier

Tous les frais restant à votre charge feront l'objet d'un avis de sommes à payer qui vous sera envoyé et que vous devrez régler auprès du Trésorier Principal Receveur du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges, 19 rue de Balzac - 94190 Villeneuve-Saint-Georges.

Par paiement en ligne

Connectez-vous sur le site du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges :

www.chiv.fr ou sur www.tipi.budget.gouv.fr et saisissez les codes notés sur votre avis des sommes à payer.

VOS DROITS

L'établissement garantit l'égal accès de chacun aux soins et à la continuité des soins les plus appropriés et aux thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue avec la meilleure sécurité sanitaire possible (loi n° 2002-303 du 4 mars 2002).

Charte de la personne hospitalisé

Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/ SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées.

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers.

Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Dans chaque établissement de santé, une Commission des Usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers, de contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge et de l'accueil des personnes malades et de leurs proches.

Par ailleurs, les représentants des usagers, membres de la CDU, sont à votre disposition pour vous aider, vous orienter ou vous représenter. Issus d'associations agrées, ils sont indépendants de l'hôpital.

Vous pouvez leur adresser un courrier à la Direction Qualité, Gestion des Risques et Relations avec les Usagers ou les joindre directement : **representant.usagers@chiv.fr**

- **M. Pierre CARME, association "Le lien"**
- **Mme Michèle DUBOIS, association "Le lien"**
- **Mme Anne GOEPP, association "UFC Que Choisir ?"**
- **M. Eric MORGENTHALER, association UDAF 94**

FAIRE UNE RÉCLAMATION OU UNE ÉLOGE

Adressez votre courrier à la Direction Générale :

Service relation avec les usagers
40, allée de la Source
94195 Villeneuve Saint-Georges cedex

01.49.86.20.35 ou usagers@chiv.fr

Dès réception de votre réclamation, un accusé de réception vous sera envoyé et une demande d'éléments de réponse sera effectuée auprès du service concerné. Une réponse finale vous parviendra après enquête diligentée.

En fonction de la nature de vos difficultés, vous pouvez rencontrer le médiateur médical ou non médical et vous faire éventuellement accompagner d'un représentant des usagers.

Vos remarques et vos observations seront transmises à la Commission des Usagers (CDU).

ACCES À VOTRE DOSSIER

Vous pouvez avoir accès à votre dossier ou à celui de votre enfant en adressant un courrier au directeur de l'établissement accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité et/ou tout document justifiant de votre qualité de titulaire de l'autorité parentale. Un montant forfaitaire de 10 euros (par chéque) correspondant aux frais de photocopie et d'expédition vous sera demandé. Le formulaire de demande est disponible sur le site internet www.chiv.fr.

PERSONNE DE CONFIANCE

Si vous êtes majeur(e), la loi vous donne la possibilité de désigner une personne de confiance. Vous la choisissez librement (famille, amis, etc.) et vous avez toute confiance en elle.

Cette personne pourra vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Si votre état de santé ne vous permet pas de faire connaître vos souhaits, l'équipe soignante consultera la personne de confiance pour connaître vos volontés. Un formulaire dédié vous sera remis à cet effet.

INFORMATION-CONSENTEMENT

Le patient prend, avec le médecin et compte tenu des informations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé. Aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans consentement libre et éclairé. Pour les mineurs et majeurs protégés, les informations sont adaptées à leur compréhension et délivrées à leurs représentants légaux.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives précisent les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux. Elles peuvent avoir une dimension médicale, familiale, spirituelle ou sociale. Ce document n'a pas de durée de validité et peut être modifiable et révocable à tout moment.

Un formulaire est disponible sur le site internet www.chiv.fr.

Vous pouvez également le demander à l'équipe soignante.

DONS D'ORGANES ET DE TISSUS

Le don d'organes peut sauver une vie. Des informations pourront vous être communiquées durant votre prise en charge ou vous pouvez vous rendre sur le site **www.dondorganes.fr**.

PROTÉGER LES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges collecte et traite des informations nominatives administratives, sociales et médicales vous concernant, et s'engage à assurer leur sécurité et leur confidentialité. Vos informations sont notamment destinées aux soignants et au personnel administratif, soumis au secret médical, dans le cadre de votre prise en charge.

Sauf opposition de votre part, votre dossier médical fera l'objet d'un enregistrement informatique. Il sera conservé pendant les délais prévus par le Code de la Santé Publique.

Vos informations peuvent également être utilisées à des fins de recherche et d'enseignement, sauf si vous vous y opposez.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos informations, nous vous invitons à consulter la fiche d'information disponible à l'accueil.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, ainsi qu'un droit à la limitation ou d'opposition à leur traitement. Ces droits peuvent s'exercer auprès de la Direction Qualité, Gestion des Risques et Relations avec les Usagers.

Vous pouvez également poser toute question relative au traitement de vos informations à notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : **dpo@chiv.fr.** Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Votre participation est essentielle nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir, vous aider

LUTTE CONTRE LA DOULEUR

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Avoir moins mal, ne plus avoir mal c'est possible. Dans cet établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur

"Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance, prévenue, évaluée, prise en compte et traitée..." (Code de la santé publique, article L1110-5).

VOUS AVEZ PEUR D'AVOIR MAL... PRÉVENIR, TRAITER OU SOULAGER VOTRE DOULEUR C'EST POSSIBLE

❍ Prévenir

Les douleurs provoquées par certains soins ou examens : piqûres, pansements, pose de sondes, de perfusion, retrait de drains... Les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement...

❍ Traiter ou soulager

Les douleurs aiguës comme les coliques néphrétiques, celles de fractures...

Les douleurs après une intervention chirurgicale, les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine, et également les douleurs liées au cancer, nécessitent une prise en charge spécifique.

❍ **Vous avez mal... votre douleur, parlons-en**

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez indiquer aux équipes soignantes votre niveau de douleur en la notant de 0 à 10 ou en vous aidant d'une réglette.

❍ **Nous allons vous aider** en répondant à vos questions ; en vous expliquant les soins que nous allons vous faire et leur déroulement ; en utilisant le ou les moyens les mieux adaptés.

LA POLITIQUE QUALITÉ SÉCURITÉ DES SOINS

La recherche permet de faire progresser les traitements et les prises en charge. Un médecin peut vous proposer de participer à un programme de recherche. Vous recevrez, le cas échéant, une information autour de l'objet de la recherche.

Vous êtes entièrement libre de refuser ou d'accepter, et même de stopper votre participation au milieu du programme si vous changez d'avis, sans que cela n'affecte la qualité de votre prise en charge médicale.

La loi protège strictement les patients qui participent aux expérimentations. Vous pouvez à votre demande être informé des résultats de la recherche.

Par ailleurs, vos données médicales et certains prélèvements (sang, cellules, tissus) pourront aussi être utilisés à des fins de recherche rétrospective, en l'absence de votre opposition. En cas d'opposition de votre part, vous pouvez le signaler lors de votre venue et cette dernière sera notifiée dans votre dossier médical qui ne sera pas utilisé à des fins de recherche.

Certains prélèvements (sang, cellules, tissus) peuvent aussi être utilisés à des fins de recherches, mais uniquement avec votre accord préalable écrit.

VOTRE IDENTIFICATION

Afin de garantir la sécurité de votre parcours de soins, il vous sera proposé de porter un bracelet d'identification avec votre nom d'usage et votre nom de naissance, votre prénom et votre date de naissance. Tout au long de votre séjour, les professionnels vérifieront de manière répétée votre identité pour une meilleure prise en charge.

Votre identité, c'est votre sécurité. Soyez vigilant.

PARTICIPEZ À LA QUALITÉ ET À LA SÉCURITÉ DES SOINS

› Vous êtes le premier acteur de votre sécurité et en particulier par la prise de votre traitement : pour la qualité de vos soins, n'hésitez pas à apporter vos ordonnances ou celles de votre enfant, à prévenir l'équipe soignante de tout signe anormal ou douloureux.

› Aucune pratique médicale n'est totalement sans risque, mais avec le progrès ces risques diminuent. Le médecin ou sage-femme est qualifié pour déterminer le traitement le plus adapté à votre cas ou celui de votre enfant, en fonction des bénéfices et des risques qu'il représente. Il doit vous en informer et en parler avec vous : n'hésitez pas à le questionner ou à solliciter l'équipe soignante sur les procédures à suivre.

› La qualité des soins passe également par le respect des règles d'hygiène de l'hôpital, pour éviter notamment les infections nosocomiales. Renseignez-vous sur les procédures à suivre.

LA POLITIQUE QUALITÉ - SÉCURITÉ DES SOINS

La politique Qualité Sécurité des Soins du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges Lucie et Raymond AUBRAC (CHIV) est le reflet de son engagement dans une démarche d'amélioration continue et pérenne de la qualité et de la gestion des risques. Elle est construite à partir des recommandations de la Haute Autorité de Santé et des Sociétés Savantes. Elle a pour objectif la sécurité et la satisfaction des patients et de ses accompagnants. Elle nécessite la mobilisation de tous les professionnels pour atteindre les objectifs fixés. Cette politique est évaluée à périodicité définie et présentée aux instances de gouvernance de l'hôpital.

LES ACTEURS DE LA QUALITÉ

› Les usagers, en répondant à l'enquête E-Satis,

› Les représentants des usagers, au sein des instances et groupes de travail usagers

› L'ensemble des professionnels, en participant de près ou de loin à la qualité et à la sécurité de la prise en charge des usagers

› Et sous l'égide de la Commission Médicale d'Etablissement (CME), un Comité de Pilotage (COPIL) Qualité Sécurité associant les professionnels impliqués dans la qualité - gestion des risques, les vigilances sanitaires, en particulier des référents qualité - gestion des risques et correspondants vigilants, relais dans les équipes.

LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS

Le ministère chargé de la santé et la Haute Autorité de Santé (HAS) mettent en œuvre un recueil d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) dans les établissements de santé :

› indicateurs portant sur la mesure de la satisfaction (E-SATIS)

› indicateurs portant sur la lutte contre les infections nosocomiales

› indicateurs de qualité de prise en charge du patient sur la tenue du dossier patient (qualité de la lettre de liaison à la sortie, évaluation de la douleur...).

Ces évaluations sont complétées par des actions locales en lien avec l'évaluation des pratiques professionnelles.

CERTIFICATION / ACCRÉDITATION

Le CHIV est engagé dans la démarche de certification. Les résultats sont disponibles sur le site de la Haute Autorité Santé (HAS) **www.has-sante.fr.**

Le Département de Biologie Médicale est impliqué dans la démarche d'accréditation des Laboratoires COFRAC.

Des équipes sont également mobilisées autour de dispositifs d'accréditation en équipe, de labellisation...

MESURE DE VOTRE SATISFACTION

Au-delà des indicateurs officiels, votre avis sur la qualité de votre séjour est important et ne peut que favoriser l'amélioration permanente des séjours. Vous pouvez nous faire part de vos appréciations ou suggestions par les moyens suivants :

1. La participation à l'enquête nationale E-SATIS : quelques jours après votre sortie, vous serez invité par mail à donner votre point de vue sur la qualité de votre prise en charge via un questionnaire en ligne totalement anonyme. Vous contribuerez aussi au calcul d'un indicateur national de la satisfaction des patients hospitalisés.

2. Dans le cadre de la démarche qualité sécurité de l'hôpital et pendant la visite de certification de la Haute Autorité de Santé, l'établissement vous propose, si vous en êtes d'accord, de vous **exprimer sur votre parcours et la prise en charge au cours de votre hospitalisation** auprès d'une personne dédiée. Votre expérience en tant que patient/proche ou parent sera recueillie lors d'une entrevue programmée après votre hospitalisation (**"méthode patient traceur"** ou **"expérience parcours patient"** ou **"questionnaire de satisfaction spécifique"**).

VOS DEVOIRS

Quelques recommandations

En règle générale, les visites sont limitées à 2 personnes maximum par patient.

Afin de respecter le repos des autres malades, le silence doit être observé dans l'hôpital.

Vous ne devez pas causer de désordres qui peuvent entraver le bon fonctionnement d'un service et nuire à la tranquillité des autres malades.

Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux.

Par mesure de sécurité alimentaire, l'apport de repas et de boissons alcoolisées, de tabac, de médicaments à l'hôpital n'est pas autorisé.

Les fleurs, les plantes et les animaux sont également interdits dans l'établissement (à l'exception des chiens guides d'aveugles ou d'assistance).

Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés dans les services, sauf en Maternité et sur dérogation médicale.

Respectez le personnel qui vous doit courtoisie et prévenance. Son statut le garantit contre les injures et tout fait qui pourrait attenter à sa dignité. Dans ce cas, c'est le centre hospitalier qui entamerait, si cela s'avère nécessaire, les poursuites.

Les photographies des locaux, du personnel ou des patients sont interdites et soumises aux règles législatives du droit à l'image. La responsabilité de l'auteur pourra être engagée.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

L'établissement peut être amené à mettre en place diverses mesures de sécurité complémentaires, dans le cadre des instructions gouvernementales notifiées, au titre des mesures préventives de lutte contre le terrorisme et toute autre situation sanitaire exceptionnelle.

Cela peut être un contrôle renforcé des accès des véhicules et des piétons sur le site ou ses bâtiments annexes ou le contrôle, par du personnel habilité de l'établissement, de sacs et effets personnels, y compris auprès des visiteurs. Nous vous remercions de faciliter la mise en œuvre de ces mesures particulières.

En cas d'incendie

Dans votre chambre : prévenez immédiatement le personnel du service.

Dans l'établissement : respectez scrupuleusement les consignes qui vous seront données. Nous attirons particulièrement votre attention sur les dangers d'incendie provenant de la consommation de cigarettes formellement interdite (décret n° 92-478 du 29/05/1992).

HÔPITAL SANS TABAC

Il est formellement interdit de fumer dans les chambres et dans l'ensemble de l'établissement.

Etablissement sous vidéosurveillance

Des caméras de surveillance, à l'intérieur et aux abords de l'hôpital, participent à assurer votre sécurité dans le cadre de dispositions réglementaires en vigueur.

Cette sécurité est renforcée par des agents de sûreté présents 24h/24 pour assurer le gardiennage du site.

PÔLE ASUR : ANESTHÉSIE - RÉANIMATION URGENCES - SMUR

Anesthésie

01 43 86 21 03 (Anesthésie)

Prise en charge anesthésique des patients de tout âge, analgésie obstétricale (technique péridurale), gestion de la douleur aigüe et chronique.

Service de médecine intensive - Réanimation

01 43 86 21 02 (secrétariat)

01 43 86 22 95 (poste de soins)

Assure le traitement de toutes les affections graves pouvant mettre en jeu le pronostic vital ou nécessitant une surveillance continue.

Service d'Accueil des Urgences (SAU) - SMUR - UHCD

Urgences adultes 24h/24

01 43 86 22 01

Urgences générales adultes médico-chirurgicales (urgences médecine tropicale, psychiatrie, chirurgie orthopédique, viscérale, urologique, gynécologique, maxillo-faciale, ORL, ophtalmologique).

Les urgences suivantes sont assurées directement dans les services concernés :

- Urgences enfants médico-chirurgicales : **01 43 86 21 93**
- Urgences maternité : **01 43 86 21 53**

Urgences de spécialités, en consultation de 9h à 17h (en dehors de ces horaires, s'adresser aux urgences adultes ou enfants) :

- Ophtalmologie : **01 43 86 22 57**
- Stomatologie - Chirurgie Maxillo-Faciale et ORL : **01 43 86 22 43**

Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD)

Hospitalisation de moins de 24 heures avant retour au domicile ou mutation dans un service de l'hôpital ou transfert dans un autre établissement de santé.

SMUR

Opérationnel 24h/24 régulé par le SAMU 94 (15)

Unité d'Aval des Urgences (UAU)

01 43 86 78 96 (secrétariat)

01 45 10 41 23 (poste de soins)

Reçoit les patients adultes admis en urgence avec objectif de poursuivre les traitements et les démarches diagnostiques initiées à l'admission. Les patients sont généralement hospitalisés pour une courte durée (3-5 jours).

Bloc opératoire
Chirurgie orthopédique et traumatologie

01 43 86 21 32 (secrétariat)

01 43 86 21 34 (poste de soins)

Chirurgie des os et des articulations (traumatologie et arthrose) : prothèse articulaire de hanche, de genou et d'épaule, chirurgie du genou ligamentaire, chirurgie de la main et du pied, arthroscopie, traitement des fractures, chirurgie du sportif.

Chirurgie viscérale et urologique

01 43 86 21 46 (secrétariat)

01 43 86 21 47 (poste de soins)

Chirurgie digestive, urologie, chirurgie pleurale, vasculaire, de la statique pelvienne, proctologique et de l'obésité...

Unité de chirurgie ambulatoire (UCA)

01 43 86 24 91 (secrétariat)

01 43 86 21 35 (poste de soins)

L'UCA accueille les patients de toutes spécialités chirurgicales adultes et pédiatriques et permet de bénéficier des conditions optimales de prise en charge tout en restant le moins longtemps possible à l'hôpital.

PÔLE CHIRURGIE

Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie

01 43 86 20 13

Secteur d'hospitalisation adultes et enfants, consultation et accueil d'urgence 24h/24.

Prise en charge : chirurgie maxillo-faciale, affections stomatologiques, chirurgie plastique esthétique et reconstructrice, orthopédie dento-maxillo-faciale, cancers de la cavité buccale et de la peau, implantologie et chirurgie pré-implantaire, chirurgie des glandes salivaires, dysfonctionnements de l'articulation temporomandibulaire.

PÔLE FEMME-ENFANT

Chirurgie pédiatrique

01 43 86 21 23 (secrétariat)

01 43 86 21 21 (poste de soins)

Accueille les enfants de 0 à 15 ans en hospitalisation conventionnelle ou ambulatoire. Les spécialités chirurgicales sont polyvalentes : chirurgie viscérale et urologique, traumatologie et orthopédie, chirurgie ORL, maxillo-faciale et ophtalmologique. Les enfants sont accueillis accompagnés de leurs parents dans un environnement adapté par des professionnels spécialisés. Des animations leur sont proposées en salle de jeux.

Urgences maternité

01 43 86 21 53

Gynécologie obstétrique

01 43 86 21 54 (secrétariat)

01 43 86 21 55 (poste de soins maternité 3ème étage)

01 43 86 42 40 (poste de soins maternité 2ème étage)

Regroupe les services de maternité :

- au niveau -1 : la consultation de gynécologie obstétrique, l'échographie, le diagnostic prénatal
- au 2ème étage : suites de couches et grossesse à haut risque
- au 3ème étage : suites de couches
- au 4ème étage : le bloc obstétrical (urgences obstétricales/salle de naissance).

L'obstétrique comprend la surveillance de grossesse (diagnostic prénatal, dépistage des malformations fœtales et des pathologies gravidiques, échographie), la préparation à la naissance, la pratique des accouchements, l'hospitalisation pendant la grossesse ou après l'accouchement.

La gynécologie comprend la contraception, les IVG, les stérilités, la cancérologie et la chirurgie gynécologique classique ou endoscopique.

Ophtalmologie

01 43 86 20 24 (service)

01 43 86 20 17 / 21 29 (secrétariat)

Chirurgie de la cataracte, de la cornée, de la rétine, du glaucome, des paupières, des voies lacrymales, du strabisme, et la chirurgie d'urgence.

Injections intravitréennes (IVT) pour le traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).

Oto-Rhino-Laryngologie et chirurgie de la face et du cou

01 43 86 22 12 (secrétariat)

01 43 86 21 27 (poste de soins)

Prend en charge, outre l'oto-rhino-laryngologie générale, les secteurs spécialisés suivants : cancérologie ORL et cervico-faciale ; chirurgie de la surdité, de la thyroïde, du nez et des sinus, esthétique de la face et du cou, endo-nasale, exploration de l'audition et de l'équilibre, exploration et traitement du ronflement, laser et radiofréquence.

Pédiatrie et néonatalogie

01 43 86 29 38 (urgences pédiatriques)

01 43 86 78 29 (secrétariat pédiatrie et hôpital de jour)

01 43 86 21 98 (poste de soins pédiatrie)

01 43 86 21 96 (secrétariat de néonatalogie)

01 43 86 21 99 (poste de soins néonatalogie)

01 43 86 21 94 (poste de soins nourrissons)

01 43 86 24 51 (hôpital de jour)

Le service accueille les enfants de la naissance à l'adolescence pour toutes les pathologies de pédiatrie générale : des prises en charge spécialisées avec relais en consultation sont proposées (suivi prématurés, diabétologie, pneumo-allergologie, endocrinologie en particulier). Les enfants sont accueillis avec leurs parents qui peuvent dormir avec dès que possible. Des activités de jeu sont proposées par l'éducatrice dans la chambre de l'enfant ou en salle de jeu.

L'hôpital de jour permet des bilans en quelques heures, et prend en charge le suivi de pathologies chroniques, VIH, drépanocytose, oncohématologie, etc. Les urgences de pédiatrie sont situées au rez-de-chaussée du Pôle Femme Enfant.

PÔLE MÉDECINE

Cancérologie

01 43 86 22 25

Chimiothérapie en hôpital de jour et en hospitalisation. Cancérologie maxillo-faciale, cancérologie ORL, cancérologie gynécologique et sénologique, cancérologie digestive et urologique, cancérologie pneumologique, oncohématologie.

Cardiologie et urgences cardio-vasculaires

01 43 86 21 64 (secrétariat)

01 43 86 21 68 (poste de soins)

Prise en charge de l'ensemble des pathologies cardio-vasculaires. Plateau technique complet (coronarographie/angioplastie, artériographie/angioplastie périphérique, échocardiographie trans-thoracique et trans-eosophagienne, écho de stress, écho-dopplers artériel et veineux, épreuves d'effort, holters ECG et tensionnels, tilt-tests, chocs électriques externes).

Soins intensifs de cardiologie 8ème étage : 01 43 86 21 67

Coronarographie interventionnelle 24h/24h : 01 43 86 21 67

Endocrinologie-diabétologie

01 43 86 20 13 (secrétariat)

01 43 86 20 24 (poste de soins)

Le service prend en charge les patients atteints de diabète de type 1 et de type 2, diabète gestationnel, pathologies endocriniennes (thyroïde surrénale, hypophyse) et obésité (chirurgie bariatrique) et propose un programme hebdomadaire d'éducation thérapeutique.

Hépato-gastroentérologie

01 43 86 21 84 (secretariat)

01 43 86 21 86 (poste de soins)

Prise en charge des maladies du tube digestif : œsophage, estomac, intestin grêle, colon, rectum et anus et glandes associées (pancréas, foie et voies biliaires).

Le service comprend une unité d'hospitalisation, un hôpital de jour et un centre d'exploration avec endoscopie, échoendoscopie, échographie.

Equipe mobile douleur et soins palliatifs (EMASP)

01 43 86 24 25

Cette équipe transversale a pour mission d'aider les patients atteints de maladie grave ainsi que leurs proches. Elle peut apporter un soutien à tous les stades de la maladie, dès l'annonce du diagnostic. Elle peut collaborer avec l'équipe soignante qui vous prend en charge pour aider à mieux contrôler la douleur ou d'autres symptômes désagréables, elle peut participer à certaines décisions ou avoir un rôle de conseil.

Pneumologie

01 43 86 21 72 (secrétariat)

01 43 86 21 77 (poste de soins)

Pneumologie générale, asthme, allergie (avec tests), éducation thérapeutique, apnée du sommeil, BPCO, cancérologie. Epreuves fonctionnelles respiratoires, fibroscopie bronchique, polygraphie ventilatoire et polysomnographie.

Maladies infectieuses et tropicales

01 43 86 21 62 (secrétariat)

01 43 86 21 61 (poste de soins)

01 43 86 20 39 (HDJ)

Médecine interne et maladies infectieuses et tropicales : infections sévères, infections sexuellement transmissibles (IST), SIDA /VIH, infections du voyageur, maladie de Lyme... L'hôpital est centre de référence pour la prise en charge des maladies vectorielles à tiques d'Ile-de-France et des Hauts-de-France.
Hospitalisation conventionnelle et plateau ambulatoire pour les hospitalisations de jour, les consultations d'urgence.

Le service propose également des vaccinations internationales et conseils aux voyageurs, centre de vaccinations gratuites, centre de lutte anti-tuberculose (CLAT).

Unité de Gériatrie Aiguë (UGA)

01 43 86 78 36 (secrétariat)

01 43 86 78 35 (poste de soins)

Les patients de plus de 75 ans sont admis par les urgences ou à la demande des médecins traitants. Notre équipe soignante est formée à la prise en charge spécifique de la personne âgée. Une orientation adaptée du patient à la sortie est assurée, grâce à une collaboration avec les services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), les réseaux de soins et réseaux de santé du bassin de vie.

Médecine polyvalente

01 43 86 21 78 (secrétariat)

01 43 86 23 54 (poste de soins)

Le service de Médecine polyvalente assure une prise en charge globale de patients ne relevant pas d'une seule spécialité ou polypathologiques. Le service se décline en 3 secteurs :

Hospitalisation complète : le service accueille les patients en provenance des urgences et de la réanimation ainsi qu'en admission directe à la demande des médecins traitants (bilan de fièvre prolongée, pathologie auto-immune, soins de support...).

Hôpital de jour : l'hôpital de jour permet la réalisation de bilans complexes, mais qui ne nécessitent pas une hospitalisation complète. Il permet aussi de réaliser certains traitements spécifiques (biothérapie, perfusion de fer...).

Consultation : les patients sont reçus en consultation à la demande de leur médecin traitant.

Soins de Suite et de Réadaptation

01 43 86 79 72 (poste de soins SSR Aile A)

01 43 86 79 73 (poste de soins SSR Aile B)

La vocation du SSR polyvalent est la réinsertion globale du patient après un séjour en hospitalisation aiguë, en combinant à des degrés variés, soins techniques et soins d'accompagnement.

PÔLE MÉDICO-TECHNIQUE

Département d'Information Médicale (DIM)

01 43 86 24 06 / 20 66

Le service, principalement chargé du Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI), recueille l'ensemble des informations administratives et médicales caractéristiques de chaque séjour des patients. Après contrôle et traitement informatisé de ces données, les résumés de séjour standardisés (RSS) sont rendus anonymes (RSA) avant transmission à l'Agence Technique d'Information Hospitalière (ATIH). En retour, dans le cadre de la tarification à l'activité (T2A), l'Agence Régionale de Santé (ARS) attribue une dotation budgétaire versée par l'Assurance Maladie.

Laboratoire de biologie médicale

01 43 86 22 21

01 43 86 22 17

› Unité d'hygiène

Participe à la prévention du risque infectieux.

Praticien Hospitalier
01 45 10 40 54

Unité d'hygiène :
01 43 86 78 78 / 01 43 86 23 77

Pharmacie - Stérilisation

01 43 86 22 81 - Fax **01 43 86 20 38**

Assure la dispensation des médicaments, des dispositifs médicaux stériles, des pansements et des fluides médicaux aux services de soins. Dans le cadre de la rétrocession hospitalière, elle délivre aux patients ambulatoires les médicaments à statut particulier qui ne sont pas disponibles dans les pharmacies de ville ou qui sont en double circuit. **Dans ce cas seulement, la pharmacie accueille le public de 12h à 18h du lundi au vendredi et de 9h à 11h le samedi.**

Radiologie et imagerie médicale

01 43 86 22 66

Tous les examens de radiologie dite conventionnelle y compris la radiologie pédiatrique. Le service comprend une unité d'échographie assurant tous les types d'examens échographiques et l'échodoppler vasculaire. Scanner, IRM, Cône Beam, EOS, salle de radiologie vasculaire où se pratiquent des examens diagnostics et des actes de radiologie interventionnelle.

Rééducation fonctionnelle

› Kinésithérapie, pédicurie...

01 43 86 22 56

Equipe pluridisciplinaire, kinésithérapeutes et pédicure, assurant : prise en charge des patients hospitalisés dans les différents services de soins. Accueil des patients en consultations externes sur rendez-vous. Activités spécifiques : éducation et rééducation périnéale, soins de pédicurie du patient diabétique.

› Diététique

01 43 86 22 82

Les diététiciennes assurent le traitement diététique et l'éducation nutritionnelle des patients hospitalisés, en fonction des pathologies et des prescriptions médicales, assurent l'éducation nutritionnelle des patients en consultation externe (une prescription établie par un médecin du centre hospitalier est nécessaire), veillent au respect de l'hygiène, participent au suivi de la qualité de la prestation alimentaire.

PÔLE SANTÉ MENTALE

Unité d'hospitalisation temps plein

Secteur 94G09 (UHTP)

01 43 86 20 93 - Fax **01 43 86 24 88**

Centre Médico-Psychologique
Secteur 94G09 (CMP)
01 43 89 26 93
18 place Pierre Semard
94190 Villeneuve-Saint-Georges

Centre de jour – Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
Secteur 94G09
01 43 86 23 04

CSAPA

› **Service de Traitement des Maladies Addictives**

› **Centre d'Addictologie "Littoral" et consultation jeunes consommateurs**

01 43 82 43 33
33 rue Henri Janin
94190 Villeneuve-Saint- Georges
Addictologie générale : drogues, médicaments, tabac, jeux, sexe...

› **Centre Verlaine - Centre de cure ambulatoire en alcoologie**

01 43 82 58 38
14 place Pierre Semard
94190 Villeneuve- Saint-Georges
Cure de sevrage en ambulatoire ou hospitalisation programmée, suivi médical, accompagnement psychothérapeutique, atelier d'arthérapie, groupe de famille ou soutien individuel des familles.

RÉSIDENCE "LES VIGNES" USLD/EHPAD

(Unité de Soins de Longue Durée Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

01 45 10 19 00
8 rue des Vignes
94190 Villeneuve-Saint-Georges

Cet établissement, qui dépend juridiquement du CHIV auquel il est rattaché, a une capacité d'accueil de 46 lits EHPAD et 46 lits USLD. Il accueille des personnes âgées fortement dépendantes, nécessitant une surveillance médicale constante, et dont beaucoup sont atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Sur une implantation de 3 500 m2 répartie sur 4 niveaux, la résidence "les Vignes" offrent un encadrement médical et soignant de qualité s'exerçant en continue 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Des soins de kinésithérapie et d'ergothérapie sont également organisés. Un temps de psychologue est à la disposition des résidents, des familles et du personnel. Des soins esthétiques (coiffure, manucure, etc.) sont accessibles à l'ensemble des résidents. Des animations et des ateliers sont proposés régulièrement.

L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)

01 43 86 23 73

Le centre de formation prépare les élèves et les étudiants aux épreuves du Diplôme d'Etat (Diplôme d'Etat d'aide-soignant, et Diplôme d'Etat d'infirmier).

Infirmières - infirmiers

65 étudiants par promotion, 3 ans d'études, entrée en septembre et sortie début juillet. Partenariat avec l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI).

Aides-soignantes - aides-soignants

22 candidats par an, recrutement interne, concours externe, 1 an de formation préparant au DEAS. Début de la formation en janvier de chaque année, sortie début décembre de la même année.
220 étudiants viennent chaque année à l'hôpital pour effectuer leur formation.

LA CRÈCHE

Le centre hospitalier dispose d'une crèche collective de 60 places réservées à l'accueil des enfants du personnel âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans.

| SITUATION DU CENTRE HOSPITALIER |

❍ Tarifs parking public

Jusqu'à 1 heure : GRATUIT
De 1 heure à 5 heures 45 : 0,50 € / 15 mn
De 5 heures 45 à 6 heures : 0,40 € / mn
Tarif maximum 24 h : 9,90 €
Ticket perdu : 9,90 €

❍ Tarifs parking "zone de stationnement à durée limitée"

Jusqu'à 45 minutes : GRATUIT
A partir de 45 minutes : 1 € / 15 minutes
Tarif maximum 24 h : 45 €
Ticket perdu : 45 €

Le règlement s'effectue :

› en caisse automatique : sortie hall hôpital, sortie urgences ou P3

› ou en borne de sortie : seulement en carte bancaire

Sur prescription médicale de votre médecin et sous certaines conditions, l'Assurance Maladie peut rembourser les frais d'utilisation des véhicules personnels et des transports en commun. Plus d'information sur **www.ameli.fr**

| PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE |

HÔPITAL INTERCOMMUNAL VILLENEUVE-ST-GEORGES
LUCIE & RAYMOND AUBRAC

| BÂTIMENT PRINCIPAL |
RÉPARTITION DES SERVICES

aile B

SERVICES HOSPITALISATIONS ADULTES

aile A

	11	MÉDECINE POLYVALENTE HÔPITAL DE SEMAINE DE DIABÉTOLOGIE - ENDOCRINOLOGIE
HÉPATO-GASTRO-ENTÉROLOGIE	10	HÔPITAL DE JOUR DE MÉDECINE EXPLORATION FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE (EFR) CONSULTATIONS : ONCOLOGIE - PROCTOLOGIE PNEUMOLOGIE ET SOMMEIL ENDOSCOPIES
PNEUMOLOGIE	9	MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES
CARDIOLOGIE UNITÉ DE SOINS INTENSIFS CARDIOLOGIQUES	8	ÉQUIPE MOBILE ACCOMPAGNEMENT ET SOINS PALLIATIFS (EMASP) AUMÔNERIE MAISON SPORT SANTÉ - PRESCRI'FORME
SOINS DE SUITES ET DE RÉADAPTATION (SSR) DIÉTÉTIQUE - QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	7	SOINS DE SUITES ET DE RÉADAPTATION (SSR)
SERVICE SOCIAL DES PATIENTS PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (PASS) ÉQUIPE DE LIAISON ADDICTOLOGIE	6	CHIRURGIE GÉNÉRALE VISCÉRALE - UROLOGIE - MAXILLO-FACIALE - ORL - OPHTALMOLOGIE
UNITÉ DE GÉRIATRIE AIGUË	5	CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE TRAUMATOLOGIE
UNITÉ D'AVAL DES URGENCES	4	MÉDECINE INTENSIVE RÉANIMATION
	2	
PHARMACIE (RÉTROCESSION) SANTÉ AU TRAVAIL - SYNDICATS RESTAURANT DU PERSONNEL SÛRETÉ	1	HOSPITALISATION PSYCHIATRIE ADULTE
IMAGERIE MÉDICALE (RADIOLOGIE - SCANNERS - ÉCHOGRAPHIES - EOS - IRM2) ADMISSIONS - CAISSES LABORATOIRE - DÉPÔT DE SANG	0	URGENCES ADULTES UNITÉ D'HOSPITALISATION DE COURTE DURÉE (UHCD) PC DE SÉCURITÉ

Direction de la communication janvier 2023

| PFE (PÔLE FEMME ENFANT) |
RÉPARTITION DES SERVICES

Aile C	Etage	Aile D
Urgences maternité	4	Bloc opératoire Interdit au public
Chirurgie ambulatoire	3	Maternité
Néonatalogie	2	Maternité Grossesses pathologiques Unité kangourou
Hôpital de jour de pédiatrie Chirurgie pédiatrique	1	Pédiatrie Unité de Soins Continus
Urgences pédiatriques Admissions - Caisses Service multimédia (téléphone - télévision)	0	Consultations 1 Accueil Cafétéria Centre de vaccination anti-Covid 19
Consultations 3 Gynécologie - Obstétrique Orthogénie - IVG - Contraception Explorations fonctionnelles Conseillère conjugale - Sage-femme PMI Pédopsychiatrie - Psychologues Préparation à la naissance Acupuncture et addictologie obstétricales	-1	Consultations 4 Diabétologie - Endocrinologie Rééducation - Ostéopathie - Pédicurie Pédiatrie - Chirurgie pédiatrique Médecine du sport pédiatrique Centre de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT)

| ACCÈS RER |

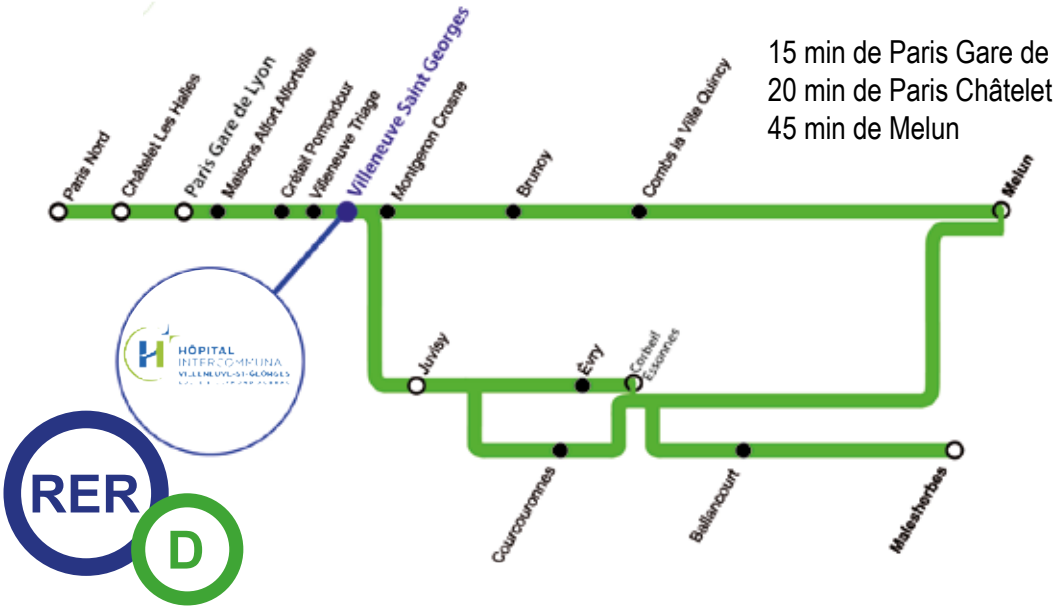

15 min de Paris Gare de Lyon
20 min de Paris Châtelet Les Halles
45 min de Melun

Bus

N **E**

ARRÊT CENTRE HOSPITALIER

G1 **G2** **H**

ARRÊT CIMETIÈRE

HÔPITAL INTERCOMMUNAL VILLENEUVE-ST-GEORGES LUCIE & RAYMOND AUBRAC

HÔPITAUX CONFLUENCE VAL DE MARNE - ESSONNE

Soutenez le CHI de Villeneuve-Saint-Georges

Faites un don à l'hôpital

Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges

En faisant un don à l'hôpital vous permettez :

- Favoriser le développement de projets d'innovation médicale
- Améliorer les conditions d'accueil
- Contribuer au bien-être des professionnels hospitaliers
- Participer à l'acquisition d'équipements innovants

Faites un don en ligne

Cagnotte Helloasso

Montant libre.
Tous les paiements sont strictement sécurisés.

Don par chèque possible via voie postale à l'adresse suivante :
Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges - Direction de la Communication & Mécénat
40 allée de la source 94194 Villeneuve-Saint-Georges

Retrouvez nos actions sur nos réseaux sociaux :

www.chiv.fr www.hopitaux-confluence.fr

HÔPITAL INTERCOMMUNAL VILLENEUVE-ST-GEORGES
LUCIE & RAYMOND AUBRAC

HÔPITAUX CONFLUENCE
VAL DE MARNE - ESSONNE

Donation
Legs
Assurance-vie

La médecine fait de grands progrès et ce n'est que le début. Vous n'avez pas choisi de vous rendre à l'hôpital mais vous pouvez faire le choix de transmettre une partie de vos biens pour contribuer au confort de ceux qui y séjournent aujourd'hui et d'accélérer la recherche pour demain.

Pourquoi soutenir votre hôpital ?

Votre projet de transmission est un acte fort pour la santé de ceux auxquels vous tenez et de celle des jeunes générations. Grace à votre aide, nous finançons des équipements ou des activités non prises en charge par l'État et la Sécurité Sociale.

Améliorer la qualité de vie à l'hôpital

Pour le personnel soignant avec la pérennisation des espaces éphémères de détente et de relaxation créés durant la crise sanitaire, pour le bien être des patients avec des soins de supports et un meilleur accueil de leurs proches.

Atteindre l'excellence médicale avec l'acquisition de technologies de pointe pour permettre :

Le recours aux interventions guidées par l'image le développement de la chirurgie robotique, l'élargissement de l'usage de techniques mini-invasives, l'amélioration de la prise en charge par la téléconsultation, le suivi à distance...

En savoir plus

La donation

Une donation vous permet de céder, de votre vivant, à votre hôpital tout ou partie d'un bien. Vous êtes libéré de la responsabilité de gestion de ce bien et vous nous apportez une aide immédiate sur le financement de nos projets.

Le leg

Le legs vous permet de décider de transmettre de votre vivant tout ou partie de votre patrimoine. Il nécessite la rédaction d'un testament afin de préciser vos dernières volontés. Vous êtes libre de modifier ou d'annuler votre testament. Les volontés exprimées ne prennent effet qu'à votre décès.

L'assurance vie

Vous pouvez désigner votre hôpital comme bénéficiaire dans la clause bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie. Le versement du capital est alors exonéré de tout droit de succession.

Demande d'informations complémentaires :
communication@chiv.fr - 01 43 86 24 78

www.chiv.fr www.hopitaux-confluence.fr

HÔPITAL INTERCOMMUNAL VILLENEUVE-ST-GEORGES
LUCIE & RAYMOND AUBRAC

HÔPITAUX CONFLUENCE
VAL DE MARNE - ESSONNE

Hôpital de Villeneuve-Saint-Georges
40 allée de la source – 94195 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES CEDEX
Accès véhicules : 28 avenue de la République 91560 CROSNE
www.chiv.fr - www.hôpitaux-confluence.fr
Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Télécharger le livret d'accueil

Nous tenons à remercier l'ensemble des annonceurs présents sur ce livret d'accueil. N'hésitez pas à les consulter en cas de besoin.